

20 NOVEMBRE 2020

BORDEAUX NATURE

CONTRIBUTION DU
GROUPE BORDEAUX
ENSEMBLE

En 2001, le premier plan vert définissait le programme de développement de la nature dans le cadre du projet urbain présenté par Alain Juppé. 16 000 arbres seront plantés durant cette période, soit environ 941 arbres/an. Parmi, les projets de plantation majeurs, quelques exemples : les quais et la promenade Corajoud, les plantations en accompagnement du tramway, les Zac Cœur de Bastide, le parc aux Angéliques, la rénovation du parc Bordelais et du Jardin Public, la création du jardin botanique à la Bastide, le parking du parc floral, le parvis du parc des expositions... Bordeaux compte déjà près de 46 000 arbres.

Il est cependant indispensable de renforcer la place de l'arbre dans notre ville pour répondre à l'urgence climatique, rafraîchir l'air ambiant et lutter contre les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air, atténuer les bruits ambiants, préserver la biodiversité, favoriser le lien social... C'est le sens de la feuille de route présentée par Nicolas Florian, Maire de Bordeaux, en juillet 2019. Au total, entre les projets en cours et ceux que nous proposons, c'est 78 ha d'espaces verts supplémentaires qui pourraient être créés.

Aujourd'hui, le groupe « Bordeaux ensemble » réaffirme que la « Nature en ville » est au cœur des enjeux contemporains et propose de poursuivre cette dynamique grâce à une contribution collective et partagée avec les forces vives de la cité.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

- Créer 78 ha de nouveaux espaces verts, naturels et agricoles d'ici 2030.
- Ouvrir l'ensemble des parcs et jardins jusqu'à 22h entre 15 juin et le 15 septembre.
- Planter 20 000 arbres d'ici 2025.
- Réaliser des mini-forêts type « Miyawaki ».
- Poursuivre le réaménagement végétal d'espaces publics majeurs : pl. Pey Berland, Saint-Projet, Victoire, Allées Serr.
- Initier un programme « *Canopée pour tous* » pour que la ville fournisse des arbres à toutes celles et ceux qui souhaitent planter dans leurs jardins.
- Mettre en place un suivi de l'indice de canopée (surface de la couverture arborée présente sur les espaces publics et privés).
- Développer l'agriculture et les vergers urbains.
- Imposer une part de végétalisation et de désimperméabilisation des sols dans tous projets de requalification de voirie.

PLUS DE NATURE EN VILLE

De nombreux projets ont été initiés et réalisés ces dernières années :

- Création du jardin de la grenouillère (3500 m²) dont les travaux ont commencé au printemps dernier et devraient se terminer cet hiver (aménagement du jardin en micro-forêt, en concertation avec les habitants) ;
- Réhabilitation des espaces verts du Grand Parc (12,9 M€) : travaux en cours pour la 1^{ère} phase, réaménagement de 12 ha, plantation d'environ 500 arbres au moins ;
- Réhabilitation de la place André Meunier livrée en 2019. Le sous-sol fortement encombré par les ruines du Fort-Louis et par la multitude de réseaux, ne permet pas de planter des arbres en grand nombre, en particulier sur la partie centrale. Le projet a donc été adapté à ces contraintes (plantation de 20 arbres en cours) ;

Pour aller plus loin, nous proposons de :

- Poursuivre les projets de création de nouveaux jardins dans les projets urbains, par exemple : l'îlot de la faïencerie (7000 m² aux Bassins à flot), l'îlot Thiac-Lebrun, espaces verts Bastide Niel (4 ha), Brazza (30 ha), Euratlantique (Bordeaux rive gauche, jardin de l'ars : 9 ha ; Bordeauxrive droite : Parc aux angéliques Deschamps 1 ha ; jardin Promis et Berlvédère : 4 ha...), La Jallère (environ 30 ha) ;
- Poursuivre les projets de jardins de proximité en cours : 1 ha
- Aménager certains parkings aériens en espaces verts : cours Marc Nouaux et la rue de Caudéran, parking TBM Saint-Bruno, face de la cité administrative ;
- Créer un jardin sauvage dédié à la biodiversité, au bord du Limancet au Grand Parc ;
- Ouvrir l'ensemble des parcs et jardins entre 15 juin et le 15 septembre jusqu'à 22h ;

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CANOPÉE 1/2

En juillet 2019, la ville de Bordeaux a décidé de mettre en œuvre le Plan Canopée. Depuis, d'autres villes ont rejoint cette dynamique, comme la ville de Strasbourg qui vient d'adopter son plan Canopée mais avec un niveau d'ambition moins fort (plantation de 10 000 arbres). L'objectif est d'augmenter la proportion de surfaces boisées et de gérer le patrimoine arboré de la Ville en conciliant surveillance, préservation des arbres, diversification de la palette végétale et sécurité du public. Il s'agit d'intensifier les efforts entrepris et d'accélérer la dynamique d'arborisation de Bordeaux.

De nombreux projets ont été initiés et réalisés ces dernières années :

- 16 000 arbres ont été plantés à Bordeaux depuis 2001 ;
- Le plan Canopée prévoit la plantation de 20 000 d'ici 2025 : soit : 1000 arbres au parc aux angéliques, 500 au Grand Parc, 6630 sur Euratlantique, 5650 à Brazza, 1500 à Bastide-Niel, 1200 arbres par an dans le diffus, etc.). Il convient d'ajouter les arbres qui seront plantés sur la zone de la Jallère ;
- Réalisation déjà engagée des mini-forêts type « Miyawaki » sur le jardin de la Grenouillère ;
- Protéger les arbres sur l'espace public : le règlement de protection des arbres et le barème de sanction ont été voté au conseil municipal d'octobre 2019. Il va être maintenant étendue sur la métropole ;
- Réaménager certains espaces publics pour les végétaliser : l'installation de l'ombrière sur la Place Pey Berland annonçait ainsi une réalisation plus pérenne dont la commande a été lancée dès mars 2019 par une étude de faisabilité de végétalisation ; la même démarche a été entreprise place Saint-Projet (les fouilles sont en cours), le projet a été lancé en juillet 2019 avec pour objectif de planter à l'hiver 2019-2020.
- Informer et concerter : le comité de l'arbre, réunissant différents acteurs (élus, citoyens, représentants d'associations environnementales, experts, professionnels) a été installé et réuni avec pour objectif de développer une vision prospective autour des enjeux de l'arbre en ville et émettre des avis sur les coupes d'arbres et le renouvellement du patrimoine arboré ;

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CANOPÉE 2/2

Pour aller plus loin, nous proposons de :

- Etudier la réalisation des mini-forêts type « *Miyawaki* » à la Benauge (autour de la piscine Galin et sur Zac Garonne Eiffel) ;
- Poursuivre le réaménagement de certains espaces publics pour les végétaliser : la place Ravezies, les allées Serr, la place de la Victoire... ;
- Développer la pédagogie et la communication préalable autour des enjeux patrimoniaux des arbres et sur les motifs des abattages, visant principalement à assurer la sécurité des citoyens ;
- Développer les zones de protection via les espaces boisés classés et les arbres isolés protégés supplémentaires (PLU) ;
- Associer les habitants aux programmes de plantation et de mise en valeur des arbres ;
- Initier un programme « *Canopée pour tous* » : la ville fournira des arbres à toutes celles et ceux qui souhaitent planter des arbres dans leurs jardins. Chacun pourra être conseillé par la Maison du jardinier et de la nature en ville, et obtenir un nombre d'arbres adaptés à la situation, à la nature du sol et à la taille du jardin (objectif : 1000 arbres par an) ;
- Mettre en place un suivi et une évaluation régulière du plan canopée et de ses actions. Au-delà du nombre d'arbres, il s'agira de suivre l'évolution de l'indice de canopée (surface de la couverture arborée présente sur les espaces publics et privés également) ;

VÉGÉTALISER L'ESPACE PUBLIC ET LES TOITS 1/2

De nombreux projets ont été initiés et réalisés ces dernières années :

- La rue Kléber, la première « rue jardin », a été concertée, expérimentée et réalisée ;
- Végétaliser des écoles et les crèches lancées en décembre 2019 avec la commande d'un schéma directeur pour réaménager l'ensemble des cours de récréation afin d'abaisser les températures en agissant sur 3 leviers : la végétation, l'eau et le revêtement de sol. 1ères expérimentations concrètes lancées dès 2019 (écoles Sousa Mendès et Albert Barraud) ;
- Encourager l'agriculture urbaine : lancement du projet d'installation d'un agriculteur sur 4 ha sur le site du centre de culture du Haillan et implantation de vergers et d'arbres fruitiers (verger de 2 ha à la réserve écologique des barails, plantations arbres fruitiers dans les parcs et jardins) ;
- Végétaliser les toits sur les nouvelles constructions (EPA Euratlantique) ;
- Végétaliser les rues et les devant de portes avec la réalisation de fosses à la demande ou la pose de jardinières ;

VÉGÉTALISER

L'ESPACE PUBLIC ET LES TOITS 2/2

Pour aller plus loin, nous proposons de :

- Installer un verger à la Béchade et poursuite du partenariat avec le conservatoire végétal régional d'aquitaine (anciennes variétés d'arbres fruitiers) ;
- Poursuivre les actions participatives : le dispositif de végétalisation des rues, les aménagements de jardins partagés et l'installation de jardins en trou de serrure sur l'espace public ;
- Inventorier les toitures végétalisables et lancer un programme technique et financier pour inciter et aider les propriétaires et copropriétés à végétaliser leurs toitures ;
- Poursuivre l'aménagement de « rues jardins » : circulation apaisée, priorité aux mobilité douces, plantations d'arbres, désimperméabilisation d'une partie des sols, création de bandes en terre, végétalisation des façades, installation de bacs de plantation et de mobiliers urbains... ;
- Imposer une part de végétalisation et de désimperméabilisation des sols dans tous projets de requalification de voirie ;
- Aménager et renaturer les sous-bois de part et d'autre des Quinconces ;
- Doubler le nombre de jardins potagers dans Bordeaux et étudier la création d'une ferme potagère sur le toit de la Base sous-marine ; Quelques exemples de projets identifiés : cours Edouard Vaillant, cours du Médoc, cours de la Martinique et la rue de la Pomme d'or, végétaliser la place Mitchell, améliorer la qualité et la sécurité des espaces publics de Mériadeck, requalifier de manière concertée la place de la République, lancer une concertation pour le réaménagement global entre les allées d'Orléans et de Chartres, réaménager la place Renée Seilhean et son aire de jeux, reconnecter le parc Pinçon au parc de la cité blanche, créer un espace vert entre le parc sportif de Galin et la piscine comprenant des équipements sportifs en libre accès...

CONCLUSION

En termes de méthode, il convient de poursuivre la gestion écologique des parcs et jardins de Bordeaux et d'aller plus loin en visant le 100% d'eau non potable pour arroser (en développant l'approvisionnement en eau non potable grâce à des forages dans la Garonne et la nappe alluviale, à la récupération de l'eau « industrielle » de la station d'épuration Lucien Faure...).

Nous proposons également de développer les actions d'éco-pâturage des espaces verts de la Ville.

Enfin, en marge de cette question, il convient de lutter contre la prolifération des moustiques, véritable fléau pour nombre de nos concitoyens, en renforçant les actions de pédagogie et de communication, en poursuivant les actions de distribution aux riverains volontaires des abris à chauve-souris (engagé en 2020 – budget participatif) et des nichoirs à hirondelles, en installant des pièges spécifiques sur l'espace public.